Image not found or type unknown

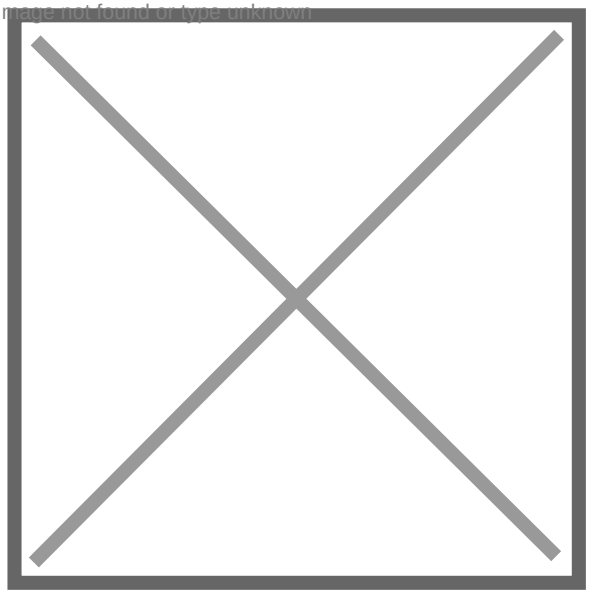

Visite medicale apres suspension de permis

Par **Fan**, le **09/12/2011** à **13:35**

Bonjour,

Je me suis fait retirer mon permis pour 6 mois après arrété préfectoral pour consommation de cannabis et amphétamines. Je viens de recevoir une convocation à la prefecture où il faut que je me rende après avoir subi une visite médicale. On me demande sur ce papier une prise de sang pour controler mes gamma gt et mon vgm.
Il me semble que les gamma gt sont relatifs à l'alcool or mon alcoltest était négatif.

J ai plusieurs questions :

- est ce que je vais au labo directement où faut il que je passe par un médecin avant ?
- puis je faire cette visite médicale dans une autre région que celle ou je me suis fait arrété ?
- est ce qu'avec les gamma gt et vgm on va pouvoir voir si j'ai consommé du thc ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/12/2011** à **23:13**

Bonjour,

Vous êtes actuellement sous le coup d'une suspension administrative en attendant que le tribunal se prononce sur les sanctions pénales.

Vous devez vous conformer strictement aux directives de la préfecture qui vous envoie cette

convocation. Seule la préfecture peut vous dire si votre visite médicale peut être faite dans un autre département. A mon humble avis, la réponse sera NON mais sachez que si la préfecture vous donne une dérogation, il va vous falloir demander un rendez-vous à cette autre préfecture et cela risque d'être long. Or, sans accord favorable du médecin de la préfecture, vous ne pourrez pas récupérer votre permis.

Les recherches d'alocol ou de stup, que ce soit dans les urines ou dans le sang, sont systématiques et vous devez les faire faire si la préfecture vous les réclament. Vous n'avez pas besoin d'une ordonnance et vous allez dans un labo agréé par cette préfecture, c'est tout. Rappelez-vous quand même que si les traces d'alcool disparaissent assez vite dans le sang, les traces de stup. mettent des semaines, voire des mois, à disparaître dans le sang ou dans les urines.

Par **Fan**, le **10/12/2011** à **00:14**

Merci pour votre réponse complète.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés